



Nantes, le 14 décembre 2018

Le Président
du conseil départemental

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

La loi de 2015 délimitant les nouvelles Régions a prévu un maintien en l'état des Régions Pays de la Loire et Bretagne sans que cette décision ne soit accompagnée d'une véritable concertation. Aujourd'hui, près de 100 000 citoyens de Loire-Atlantique souhaitent que ce sujet soit de nouveau porté au débat.

L'assemblée départementale de Loire-Atlantique a été saisie d'une demande de consultation sur l'inscription, ou non, à l'ordre du jour de sa session budgétaire du 17 décembre, de la procédure de droit d'option telle que prévue dans le cadre de la loi de 2015 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « loi NOTRe ».

Soucieux de ne pas entraver une démarche qui concerne également les Régions Bretagne et Pays de la Loire et qui doit être conclue avant le 1er mars, j'ai décidé d'inscrire directement la question du changement de région administrative de la Loire-Atlantique à l'ordre du jour de la prochaine session départementale : le lundi 17 décembre.

Très attaché à la démocratie représentative, les élus de proximité sont pour moi le socle indispensable à notre démocratie sur lequel s'appuyer lorsque les repères se troublent. Néanmoins, sur ce sujet, seule l'expression populaire directe peut être de nature à légitimer une décision. Mais cette expression, pour qu'elle soit comprise et acceptée, ne peut se traduire par un simple avis consultatif sur un périmètre discutable. Mon territoire a malheureusement souffert récemment d'une consultation qui ne fut pas suivie d'acte malgré une forte mobilisation de ses habitants.

En effet, l'organisation par le conseil départemental d'un vote simplement consultatif sur le seul périmètre de la Loire-Atlantique ne serait pas de nature à mener un débat sincère et apaisé sur la redéfinition des frontières administratives de l'Ouest de la France. Au-delà des contraintes réglementaires imposées par la Loi NOTRe rendant presque impossible l'aboutissement de cette démarche, organiser une telle consultation, dans ces conditions, serait une double erreur.

Une erreur politique d'abord, car la démocratie directe ne gagne jamais à opposer les citoyens entres eux. Alors que la Loire-Atlantique est intégrée aux Pays de Loire depuis plusieurs décennies, organiser une consultation sur son seul périmètre serait nier les partenariats forts et les synergies nouvelles qu'elle a su y construire. Comme je l'ai défendu par le passé, le périmètre d'une consultation doit prendre en compte le périmètre d'impact de la décision. En l'espèce, il dépasse largement la seule Loire-Atlantique. L'ensemble des habitants des deux Régions concernées doit pouvoir se prononcer.

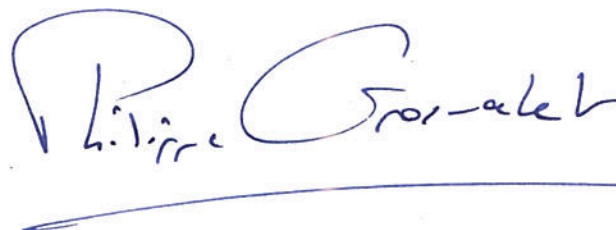
Une erreur symbolique ensuite, car l'État en garantissant un processus décisionnel montrerait sa capacité à écouter les territoires. Nul ne peut dire aujourd'hui quelle serait

l'issue d'un tel vote, mais l'organisation des frontières administratives intra-territoriales est par nature une question qui engage la nation toute entière.

C'est pourquoi je souhaite que l'État prenne l'initiative d'un référendum décisionnel sur le périmètre qui vous semble le plus pertinent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Philippe GROSVALET



Philippe Grosvalet